

## DETAIL DES GARANTIES "PREVOYANCE COLLECTIVE"

N° d'ENTREPRISE : 206837566

SIREN : 824684039

RAISON SOCIALE : DESTINATION ST MALO BAIE MT ST MICHEL

### PERSONNEL RELEVANT DE LA CCN DU 14.03.47 PB CCN DE 47

GARANTIES	PRESTATIONS	COTISATIONS
<b>CAPITAL DECES ACCIDENTEL</b> ✓ REGIME COMPLEMENTAIRE • Capital supplémentaire décès accidentel :	- célibataire, veuf, divorcé : 450 % T1/TA - marié, pacsé, concubin : 450 % T1/TA - majo. par personne à charge : 135 % T1/TA - célibataire, veuf, divorcé : 450 % TB - marié, pacsé, concubin : 450 % TB - majo. par personne à charge : 135 % TB	0,320 % T1/TA 0,320 % TB
<b>CAPITAL DECES</b> ✓ REGIME COMPLEMENTAIRE • Capital décès en cas de décès simultané ou postérieur du conjoint : • Capital décès toutes causes	100% du capital décès toutes causes - célibataire, veuf, divorcé : 280 % T1/TA - marié, pacsé, concubin : 280 % T1/TA - majo. par personne à charge : 135 % T1/TA - célibataire, veuf, divorcé : 280 % TB - marié, pacsé, concubin : 280 % TB - majo. par personne à charge : 135 % TB	0,690 % T1/TA 0,690 % TB
<b>FRAIS D'OBSEQUES</b> ✓ FRAIS D'OBSEQUES • Décès de l'assuré : • Décès du conjoint, partenaire lié par un pacs ou concubin : • Décès d'un enfant à charge :	100 % PMSS 100 % PMSS 100 % PMSS	0,070 % T1/TA
<b>RENTE DE CONJOINT</b> ✓ RENTE DE CONJOINT • Rente de conjoint (a: âge de l'assuré à la date du décès) :	- viagère : (65-a) x 1 % T1/TA - temporaire : (a-25) x 0.50 % T1/TA - capital substitutif : 100 % T1/TA - viagère : (65-a) x 1 % TB - temporaire : (a-25) x 0.50 % TB - capital substitutif : 100 % TB	0,880 % T1/TA 0,880 % TB
<b>INCAPACITE TEMPORAIRE</b> ✓ REGIME COMPLEMENTAIRE • Garantie : • Indemnités journalières : • Franchise :	sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale et de celles du régime conventionnel - 80 % T1/TA - 80 % TB 30 jours continus d'arrêt de travail, ramenée au plus tôt à 3 jours en cas d'hospitalisation de plus de 3 jours ou d'accident	0,310 % T1/TA 0,670 % TB

CUMUL T1/TA : 2,270  
CUMUL TB : 2,560